Une plainte pour travail dissimulé contre Faouzi Lamdaoui, conseiller de Hollande, classée sans suite

01/12/2012 à 15h27

Une plainte pour travail dissimulé, déposée avant l'élection présidentielle et visant Faouzi Lamdaoui, alors chef de cabinet du candidat socialiste François Hollande, a été classée sans suite jeudi. Faouzi Lamdaoui, devenu conseiller à l'Elysée de François Hollande, reste toutefois visé par une enquête après une autre plainte pour « *faux et usage de faux* ». La plainte pour travail dissimulé avait été déposée en mars 2011 par Mohamed Belaïd qui accusait Faouzi Lamdaoui, de ne pas l'avoir payé alors que, selon Mohamed Belaïd, il lui avait servi de chauffeur ainsi qu'à François Hollande, durant plusieurs mois.

La seconde plainte avait été déposée deux ans auparavant, également par Mohamed Belaïd et sa femme. Ils accusent Faouzi Lamdaoui d'avoir usurpé l'identité de Naïma Belaïd et d'avoir imité sa signature pour créer une société d'import-export. « *Il me proposait d'être gérante de l'une de ses sociétés contre 500 euros par mois. Il suffisait de signer les documents, je n'aurais pas à me déplacer* », assure Naima Belaïd. Elle précise avoir décliné la proposition. Pourtant, elle a bien été gérante, sous son nom de jeune fille, de la société d'import-export Alpha Distribution.

En octobre 2009, Mohamed Belaïd s'était adressé à Martine Aubry, alors Première secrétaire du PS, pour lui demander d'intervenir, Faouzi Lamdaoui étant alors secrétaire national au PS. « *Je peux comprendre la légitime colère de M. Belaïd* », mais le PS n'a pas à intervenir dans un différend d'ordre privé, lui avait répondu en substance Martine Aubry.

(…) Le Parisien